



## BULLETIN MUNICIPAL N°25– 06/07/2023

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Vincent COUSINIÉ ; Christophe ; BRENAC ; Jean-Claude BARRAILLE  
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ; Nathalie FAUGERAS

Excusés : Mrs Christian BONNET ; René ALIÈS ; Thierry CALS

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25/05 et du 06/07/2023 sont adoptés à l'unanimité.

### Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour aux membres présents du conseil concernant l'extinction partielle de l'éclairage public.

Après concertation le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour (dont 3 voix par procuration).

### Récapitulatif des Actes de la collectivité

N° délibération	
06072023_01	Tableau récapitulatif des chemins ruraux après enquête publique Annexe – tableau des chemins ruraux Adoptée à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)
06072023_02	Décision modificative n°1 Régularisation sur opération d'ordre Adoptée à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)
06072023_03	Décision modificative n°2 Régularisation complément de l'opération « Aménagement salle communale » Adoptée à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)
06072023_04	Urbanisme – dénomination des voies Complément « Chemin de la Blazié » Adoptée à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)
06072023_05	Complément de délégation Autorisation à M le Maire d'ester en justice Adoptée à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)
06072023_06	Matériel informatique Demande fonds de concours Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet Adoptée à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)
06072023_07	Extinction partielle de l'éclairage public au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 Adoptée à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)
N° Arrêté	
06072023_01A	Dénomination et numérotation de voirie de la commune « Chemin de La Blazié »
Décision	
06072023_01D	Modification de régie « Location salles communales » Dépôt de garantie pour le prêt de matériel (tables et chaises)

**Décision n°06072023-01D**  
**Modification de la régie**  
**« Location salles communales »**

Le Maire de Noailhac

Vu la délibération en date du 07 juillet 2011, instituant une régie de recettes pour encaisser le produit des locations de la salle Roger GAU

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 juillet 2011

Vu l'arrêté de nomination d'un Régisseur n°09062016\_03A

Vu la délibération en date du 24 septembre 2019 :

- Modifiant la dénomination de régie « Régie Salle Roger Gau » par « Régie – location salles communales »
- Modifiant les tarifs pour la salle Roger Gau
- Instaurant les tarifs pour la salle omnisport et la salle des associations

Vu la délibération en date du 22 septembre 2022, modifiant les tarifs des salles communales  
Considérant les nombreuses demandes de prêt de matériel (tables et chaises) des salles communales

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le matériel mis à disposition est réputé en bon état de fonctionnement et devra être restitué tel quel. Il ne doit en aucun cas être modifié par l'emprunteur

**Article 2 :**

L'utilisateur s'engage à n'user des meubles et objets qu'à l'usage déterminé et à les rendre dans l'état où il les aura reçus.

**Article 3 :**

Toute détérioration ou perte de matériel entraînera son remplacement à l'identique par l'emprunteur. Le matériel ne doit pas être sous loué.

**Article 4 :**

Un dépôt de garantie de 100 €uros sera demandé le jour de la réservation du matériel pour couvrir les dommages occasionnés. Cette somme sera restituée après la restitution et réparation des dégâts éventuels.

**Article 5 :**

Une convention de mise à disposition de matériel sera établie et signée par l'emprunteur et M le Maire ou son représentant.

**Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**Questions diverses**

- Énergies renouvelables : par courrier en date du 06 juin, la Préfecture nous invite, dans les 6 mois, à définir les zones favorables pour le développement d'énergies renouvelables (géothermie, éolien, hydraulique, photovoltaïque).  
La commission urbanisme cadre de vie travaillera sur le sujet.
- Lieu d'accueil intergénérationnel : projet en cours pour des activités et animations à la rentrée.
- Réunion publique sur les énergies renouvelables le 30 mai 2023 : Des intervenants de l' « Agence Régionale Énergie Climat » et « Territoire d'Énergie » ont apporté des informations sur les énergies éolienne et photovoltaïque et ont répondu aux questions posées. Celles-ci permettront d'alimenter la réflexion de chacun sur ces sujets.
- Programme « Aire de jeux » : en attente des accords des subventions demandées.
- Salle MJC : la moitié du plancher de la salle a été réparée. Le plancher de l'autre partie devant être changé, les travaux seront budgétisés pour l'année prochaine

- Chauffage école : les travaux commenceront mi-juillet.
- L'aménagement de la salle communale (ancienne école) est terminé. M Varichon, ostéopathe et Mme Bussière, réflexologue, ont aménagé leur cabinet et sont prêts à recevoir.
- Emplois saisonniers : 5 jeunes travailleront une semaine chacun sur des travaux de peinture et d'entretien de la commune.
- Lors de la réunion du jeudi 29 juin avec les riverains de l'avenue Constantin de Boisseson et le syndicat du Bassin de l'Agoût, suite aux crues de la Durenque, des aménagements permettant d'améliorer l'écoulement des eaux ont été évoqués. Mais aucune solution ne permet d'éliminer cette problématique de la montée des eaux lors des crues, si ce n'est de l'atténuer. Une possibilité sera d'installer des batards d'eau, pour protéger les habitations. Une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pourrait être sollicitée par les particuliers.
- Déploiement de la fibre : SFR change de sous-traitant pour le déploiement. Il resterait 35 maisons à servir.
- Horaires d'Été :
  - o Trifyf : ouverture de 7 h à 14h, selon les déchèteries – renseignements sur le site de Trifyf : [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr)
  - o L'Agence postale de Noailhac : lundi, mardi, jeudi, vendredi – 8h15/11h  
Fermeture du 14 au 16 août 2023
- DAHU 2023 : moins de cyclistes mais plus de marcheurs
- Téléthon : prévu pour le 21 octobre. Une réunion sera organisée le 2 octobre 2023 avec les associations et ceux qui souhaitent participer à l'organisation.
- Marché de producteurs : vendredi 28 juillet 2023
- Rallye de la Montagne Noire du 21 au 23 juillet 2023
- Plan local de l'habitat : la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet fera le point sur les logements vacants, une réunion en mairie sera programmée prochainement.



Et si vous deveniez **bénévole ADMR** ici, à côté de chez vous ?

Venez découvrir nos missions en collaboration avec des salariés intervenant à domicile et des techniciens fédéraux.

[noailhac@admrtarn.fr](mailto:noailhac@admrtarn.fr)  
05.63.62.72.37

L'association ADMR (association d'aide à domicile en milieu rural) est présente et active dans notre village de Noailhac pour que chacun puisse rester chez soi même dans la dépendance.

Accompagnement, écoute, liberté, utile, chez moi, grandir, apprendre, donner, vibrer, sourire, trouver, joie, partage, ensemble, épanouissement, rencontres, choix, compétences, équipe, soutien ...

Vous souhaitez rejoindre le réseau de solidarité ADMR ?

Pour quelques heures ou plus régulièrement, à vous de choisir et de construire votre bénévolat selon vos envies, vos disponibilités et votre enthousiasme !

Une permanence est ouverte tous les mardis matin et vendredis après-midi, place Granaud (ancienne école derrière la mairie).

Nous serons présents au **vide-greniers** du dimanche 13 août 2023 à Noailhac. Vous pouvez aussi nous aider en nous portant des objets (*lors des permanences ou le jour même*) à vendre et en achetant des billets de tombola le jour même. Lots à gagner : un jambon, corbeille garnie et autres lots.

A très bientôt dans la joie de faire connaissance.

# RETROUVAILLES DES ANCIENS ELEVES

nés entre 1970 et 1979 inclus  
et ayant fréquenté l'ÉCOLE DE NOAILHAC (81490)

**Samedi 28 Octobre 2023**

Rendez-vous à la salle Roger GAU à NOAILHAC (81490)

A partir de 19h00

**GRATUIT**

Formule **auberge espagnole** (chacun apporte 1 boisson + 1 plat froid salé ou sucré)

Pour des questions d'organisation, merci de confirmer votre présence par sms ou en téléphonant au 07 68 94 85 32, avant le 15 octobre en précisant le nombre de personnes, votre nom et n° de téléphone.

Conjoints et enfants sont bien sûr les bienvenus !